



COMMUNE DE VERNIOLLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

1. Délibération n°2023-17 : BUDGET PRINCIPAL - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-16 612,08		160 278,88		143 666,80
Fonctionnement	450 595,18	245 468,98	269 652,10		474 778,30
TOTAL I	433 983,10	245 468,98	429 930,98		618 445,10

2. Délibération n°2023-18 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT CLIENTS - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe restaurant clients de l'exercice 2022

	l'EXERCICE PRECEDENT : 2022 RESULTAT A LA CLOTURE DE	EXERCICE 2022 L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
II - Budgets des services à caractère administratif 33222-VERNIOLLE-RESTAURANT CLIENTS -					
Investissement	0,14				0,14
Fonctionnement					
Sous-Total	0,14				0,14
TOTAL II	0,14				0,14

3. Délibération n°2023-19 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2022

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du bilan foncier de l'année 2022 établi en application de l'article 2241-1 du CGCT

4. Délibération n°2023-20 : BUDGET PRINCIPAL - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022



5. Délibération n°2023-21 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT CLIENTS - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe restaurant clients de l'exercice 2022

6. Délibération n°2023-22 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2022

- * Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 474 778,30€
- * Solde d'exécution de la section d'investissement : excédent de 143 666,80€
- * Solde d'exécution des restes à réaliser : excédent de 8 425,67€
- Excédent de financement en section d'investissement : 152 092,47€

Affectation du résultat de fonctionnement :

- report à nouveau à la section de fonctionnement (R002) : 224 778,30€
- dotation complémentaire en réserves (compte 1068) : 250 000,00€

7. Délibération n°2023-23 : BUDGET PRINCIPAL - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif principal de l'exercice 2023 qui s'équilibre pour chacune des sections comme suit :

Section de fonctionnement : 2 461 922,00€
Section d'investissement : 863 226,00€

8. Délibération n°2023-24 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT CLIENTS - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif annexe restaurant clients de l'exercice 2023 qui s'équilibre pour chacune des sections comme suit :

Section de fonctionnement : 327 200,00€
Section d'investissement : 327 200,00€

9. Délibération n°2023-25 : REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTION EXERCICE 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution des crédits de subvention pour l'exercice 2023

10. Délibération n°2023-26 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité directe locale qui s'établissent comme suit :



- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,41 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 126,52 %.
- Taxe d'habitation : 12,11%

11. Délibération n°2023-27 : RAPPORT SUR L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ENLEVEMENT ET DE LA MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES (EXERCICE 2022)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport sur l'exécution de la DSP de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules pour l'exercice 2022

AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 18 avril 2023

PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 18 avril 2023